

DECISION N° 2024-100, REMPACANT LA DECISION N° 2024-11

Fixant la composition du comité social d'administration
de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine

Le directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 portant modification des annexes 4 et 5 de l'arrêté du 2 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de la culture ;

Vu la note du 31 mai 2023 relative à la communication du règlement intérieur du comité social d'administration ministériel ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine, au comité social d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine, en date du 8 décembre 2022 ;

Vu les résultats du scrutin du 08 décembre 2022 ;

Vu la liste des candidatures déposée pour les élections du 08 décembre 2022 ;

Vu la décision de composition n°2023-055 fixant la composition du comité social d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine ;

Vu la désignation des représentants de la CGT-Culture au CSA de l'ENSA Paris-Val de Seine en date du 28 septembre 2023 ;

Vu la désignation des représentants de la CGT-Culture au CSA de l'ENSA Paris-Val de Seine en date du 11 mars 2024 ;

Vu la désignation des représentants de la CGT-Culture au CSA de l'ENSA Paris-Val de Seine en date du 09 octobre 2024 ;

Décide

Article unique :

Membres de l'administration :

Président :

Philippe BACH

Secrétaire Générale :

Isabelle PHALIPPON-ROBERT

Responsable des Ressources Humaines :

Doriane CORNILLIE

Membres de la CFDT-Culture :

Titulaire :

Yann AUGER

Suppléante :

Gwenn GAYET

Membres du SNAC-FO :

Titulaires :

Frédéric LEFEVRE

Jean-Pierre MENDES

Suppléants :

Emmanuel VICARINI

Christophe LEMMO

Membres de SUD Culture solidaires :

Titulaire :

Virginie DUMOUCHEL

Suppléant :

Olivier WALTER

Membres de la CGT-Culture

Titulaires :

Cécile MAURAS

Jérôme SEMELIER

Frédérique LAVIE

Suppléants :

Etienne LENA

Judith ROTBART

Adrien DURRMEYER

Fait à Paris, le 10/10/2024

Le directeur

Le Directeur
de l'ENSA Paris Val de Seine


Philippe BACH

Philippe BACH

